

Subvention exceptionnelle à la Banque Alimentaire du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Banque Alimentaire du Doubs, 62 rue de Trépillot à Besançon, qui a reçu en 1998, 400 tonnes de produits alimentaires contre 300 tonnes en 1997, doit réorganiser ses entrepôts pour faire face à cette augmentation qui se confirme en ce début d'année 1999.

La Banque Alimentaire fonctionne avec un réseau d'une trentaine d'associations humanitaires et caritatives et quelques CCAS engagés dans ce dispositif d'aide.

Après l'accueil des réfugiés demandeurs d'asile et de familles du Kosovo par la Croix Rouge et le Secours Catholique, la Banque Alimentaire a pris à Besançon la relève. Ce sont les responsables de la Maison des Chômeurs et de l'Accueil, Entraide Saint-Ferjeux qui, avec les produits de la Banque Alimentaire, accueillent toutes les semaines une soixantaine de personnes.

Les investissements nécessaires sont évalués à 245 000 F. Ils seront financés par le Département du Doubs, la Fédération Française des Banques Alimentaires, la Ville de Montbéliard et le Lions Club.

La Ville de Besançon est sollicitée à hauteur de 30 000 F.

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 000 F à la Banque Alimentaire du Doubs et en cas d'accord à imputer cette dépense au chapitre 92.020.6572 CS 20500 alimenté par un transfert de même montant du crédit inscrit au BP 1999 au 92.020.6574 CS 20500.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999